

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvree, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE N° 434 — TELEPHONE

LA MAIN DANS LE PETIT

Les ouvriers roubaixiens de la Maison Lemaire, 11, rue de la Paix, ont décidé de faire un geste de solidarité en faveur de la main d'œuvre étrangère, samedi prochain.

L'ouverture sera faite par la main d'œuvre roubaixienne et sera suivie d'un concert. Les bénéfices seront affectés à la main d'œuvre étrangère.

UN SEXAGENAIRE ARRETE

La police de sûreté a arrêté hier soir, vers cinq heures, en vertu d'un mandat d'arrêt de M. Raymond, juge d'instruction à Avesnes, le sieur Charles Deynoux, 65 ans, demeurant rue de France, 51.

Deynoux est inculpé d'abus de confiance.

REPOS HEBDOMADAIRE

Conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord, le repos hebdomadaire sera observé le dimanche 23 mars 1913, à l'exception des établissements qui, par application des articles 2 et 3 de la loi du 13 juillet 1906...

Ces demandes sont déposées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix, à Roubaix, pendant un mois au plus avant que les élections aient lieu. Les demandes doivent être accompagnées de la liste des électeurs inscrits sur les listes électorales.

Celles qui sont parvenues à la Mairie de Roubaix concernent les professions suivantes : M. K. C. Dubois, fabricant de chaussures, 4, rue de Lannoy. M. Jules Baudry, confections pour dames, 39, Grande-Rue.

LA CLOTURE DES LISTES ELECTORALES

Les électeurs sont informés qu'ils peuvent voter par procuration. Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913.

La liste électorale de Roubaix est arrêtée comme suit : 1. Du 10 au 20 mars 1913, rue de la Paix, 39. 2. Du 21 au 31 mars 1913, rue de la Paix, 39.

Le scrutin aura lieu le dimanche 23 mars 1913, à 8 heures du matin. Les électeurs doivent se présenter à leur bureau de vote.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Les listes électorales sont affichées au secrétariat de la Mairie, 39, rue de la Paix.

Les listes électorales sont closes le dimanche 23 mars 1913, à 10 heures du matin.

Pour vos vêtements

tant pour Hommes que pour Dames, vous ne sauriez mieux vous adresser qu'aux Magasins

A. DEBRAS
Grande-Place, ROUBAIX
Maison possédant le plus grand choix et vendant le moins cher. 39174

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 22 mars 1913

Naisances. — Raymond Veyers, rue de la Balance, 122 — Raymond Doman, rue Jacquard, 100 — Louis Vermaas, rue Saint-Jean, 16 — Emile Holbecq, rue de Tourcoing, 93 — Jules Leducq, rue de la Paix, 100 — Gilbert Lako, rue de Rome, cour Olivier, 1

Publications de mariages. — Edmond Deland, mécanicien, rue Lacroix, 17, et Marie-Cécile Leducq, dactylo, rue du Moulin, 12 — Louis Levaugle, dessinateur sur vitraux, rue de Luxembourg, 1, et Jeanne Bussart, ménagère, rue de la Paix, 77 — Jules Fosset, commis au chemin de fer, Boulevard, et Simone Chiel, sans profession, rue de l'Ommelet, 150

Deaths. — André Lemoine, 24 ans, coiffeur, rue de la Paix, 100 — Marie Depierre, 2 ans 1/2, rue de l'Impasse de la Barbe, Jules Depierre, 3 mois, avenue Julien Lanzacla, — Mera Duhé, 25 ans, épicière, avenue Julien Lanzacla, — Ernest Foyssal, 4 mois, avenue Julien Lanzacla.

Les Violettes de Pâques

Sous ce titre pittoresque, Victor Valsler nous présente un nouveau savon qui contient tout le charme des violettes fraîches, c'est-à-dire la quintessence des fleurs et le suc aromatique des feuilles.

WASQUEHAL

Une inqualifiable agression

SANS PROVOCATION UN JEUNE VAURIEN BLESSE UNE JEUNE FILLE D'UN COUP DE COUTEAU

Vendredi soir, vers 9 heures, MM. Hubert Struwweger et Augustin Dierckx, demeurant à Wasquehal, descendirent la rue du Noir-Bonnet, accompagnés de deux jeunes filles, Marthe Plassen et Céline Burlin, de Croix. Ils étaient arrivés à proximité des Maisons Ouvrières sur le trottoir desquelles on trouvait un groupe de jeunes gens, Emile Staschick, âgé de 10 ans, Eugène Hapquette et Henri Dupriet, habitant tous trois Wasquehal, quand un passage des promeneurs, Staschick, dont la conduite n'est guère irréprochable, mita à Marthe Plassen, avec qui il a probablement des relations, l'ordre de le suivre ; ce que le jeune Staschick ne fit pas et qui eut pour effet de froisser Staschick à un point tel, que, sans mot dire, il vint lui donner force coups de poing et de tête ainsi qu'à Hubert Struwweger qui voulut s'interposer et à M. Frédéric Caltoun qui, de passage, au moment de la rixe, voulut rompre Staschick à la raison.

Marthe Plassen, blessée par le coup de poing, fut relevée et transportée à l'hospice de Wasquehal où l'on constata que la blessure était grave et que la femme semblait provenir d'un coup de couteau.

D'autre part, le garde Visser mît au courant de ce qui se passait, arriva quelques instants après la rixe et mit Staschick en état d'arrestation.

Plainte a été déposée. Une enquête est ouverte.

LA FETE DU 1er MAI

La Municipalité se préoccupe de célébrer cette année avec beaucoup d'éclat la fête internationale du Travail.

De grandes réjouissances publiques seront organisées.

D'autre part, les organisations ouvrières prendront part à une grande manifestation.

Nous publions, dès qu'il sera arrêté, le programme détaillé de la fête.

A LA MAIRIE. — A l'occasion de la foire de Roubaix, les bureaux de la mairie de Mètres seront fermés lundi 23 mars après-midi.

LES ACCIDENTS. — Alix Duvalier, 16 ans, bachelier chez Louis Watine, coupeur à l'index de la main droite, 15 jours de repos.

— Michel Suptly, 22 ans, en travaillant aux établissements Kuhlmann, a été atteint à la figure par une pince. Plaie de la région orbitaire ayant nécessité des points de suture, 15 jours d'incapacité de travail.

ETAT-CIVIL DE WATTRELOS. — Du 29 mars. — Mariages — Emile Bockaert, tisserand et Angèle Verriet, usagère. — Emile Beirnaert, employé aux tramways et Germaine Vandenberghe, fileuse. — Arthur Verreyat, broyeur de chaînes et Zoé Meunier, couturière. — René Lemoine, contractuel de brigades et Germaine Delhomme, sans profession. — Albert Florin, tisserand, et Bertha Couelle, usagère. — Edmond Demeyere, Alfred Beirnaert, tisserand, et Jeanne Denis, couturière et Philomène Mercier, tisserande. — Soignouse. — François Verhe, tourneur en fer et Maria Thierghien, couturière.

Décès. — Jules Ledoit, 1 mois, rue du Petit-Jourdain, 8. — Maurice Vercurryse, 29 jours, rue de Tourcoing, 79.

LANNON

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Pierre Denoix, 17 ans, chaudronnier, chez Dupont, s'est écorché le droit en travaillant 15 jours de repos. Docteur Caumont.

LYS-LEZ-LANNON

LES MISES DE LA VIE. — Charles Devos, 33 ans, charrier chez Dalgrange, cultivateur, a été atteint d'une conjonctivite en descendant du train. 10 jours de repos.

— Alie Hilaire Boulemy, Jean Desarméaux, 20 ans, fileur, a été atteint à la main gauche en travaillant. 10 jours de repos.

— Même usure, Richard Voltart, 27 ans, coupeur, a été atteint à la main gauche par un organe de son usine. 15 jours de repos.

— Charles Neens, 30 ans, maçon, s'est contusionné la main gauche en tombant sur un chantier. 15 jours de repos.

— Antoine Rensu, 18 ans, garçon de machine chez Delannoy et fils, s'est fait une contusion au thorax en tombant. 10 jours de repos.

— Emile Baudry, 29 ans, garçon boucher, a été atteint à la main gauche par un cercle de rondelle. 40 jours de repos.

RUPTURE DE MUSCLES. — Henri Carpentier, 6 ans, manœuvre, à l'entreprise Landruy, s'est rompu les muscles de la cuisse droite en tombant. 10 jours de repos.

FRAS BRULE. — Joseph Bailly, 40 ans, préfet à Fuisse Mellanoux et Mignon, s'est

brûlé la face dorsale du coude gauche en tombant sur une chaudière d'appât, 15 jours de repos.

Gazette Tournoisienne

TOUJOURS LA GREVE DE L'IMPRIMERIE FRERE

Nous avons dit, la semaine dernière, qu'à la suite d'une entrevue entre les délégués ouvriers et M. Frère, imprimeur à Tourcoing, un accord était intervenu et que le patron déclarait vouloir reprendre les ouvriers mais, en raison de la désorganisation de son travail, il ne pouvait le faire qu'au fur et à mesure de ses besoins.

D'autre part, en raison de cet accord, M. Frère s'engageait à ne pas continuer l'action en dommages-intérêts qu'il avait entreprise contre ses ouvriers. On sait qu'il réclamait 5.500 francs à ses onze ouvriers pour briser le contrat de travail.

Cet accord n'eut malheureusement pas de lendemain, car M. Frère, dès qu'il eut repris un certain nombre de ses ouvriers, voulut les obliger à travailler dix heures, alors que, comme la plupart de ses collègues de la région, il avait appliqué, depuis longtemps, la journée de neuf heures.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

Devant cette nouvelle et surprenante attitude de son patron, les ouvriers ont décidé de le déléguer au syndicat de Roubaix-Tourcoing, pour qu'il s'occupe de leur défense. Mais, dès que cet entrevue eut lieu, M. Frère déclara vouloir faire travailler dix heures, mais encore laisser entendre qu'il continuerait l'action en dommages-intérêts contre ses ouvriers, bien qu'il eût promis le contraire.

ruier, grand drame social en 3 parties, 1912 mètres de longueur. — Le Droit de l'épouse, grand drame pathétique. — Tansarive pilloresque, voyage. — L'Instantané, joyeuse comédie. — Patois-jean, dernière œuvre parue. — Escouade d'Armenie, superbe voyage en Orient. — Sous rivaux, drame d'émotion. — Devolement de Betty, grand drame. — Moutchaka de Rome, jeu libre. — Rigadin veut faire du cinéma, comédie. — Les laves à saleté, comédie burlesque. — La fin du Grand Grief, grand drame sensationnel en deux parties, 650 mètres.

Lundi 11 mars, à sept heures trois quarts précises, au grand concert de gala : Adriano, Mme Pauline Berko.

Tous les dimanches en matinée et en soirée, Opéra-Bel, orchestre complet sous la direction de M. Jules Paques.

PHARMACIENS DE GARDE

Pour le dimanche 30 mars, à partir de midi, MM. Patrice, 13, rue du Brun Pain ; Vanneville, 6, rue Saint-Jacques ; Duménil, 50 bis rue Winoc-Chocquet.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 29 mars